

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Journal et Fait-divers

Le terrible drame dont les bureaux de la *Lanterne* ont été les témoins, appelle une fois de plus l'attention sur les dangers d'une presse que rien ne bride et qui n'est guidée que par la passion.

M^{me} Paulmier, femme d'un député, insultée dans son honneur par un « filet » signé Mouston, prend un revolver et à défaut de M. Millerand, directeur du journal, tue M. Olivier, le secrétaire de la rédaction. Voilà le fait-divers dans sa brutale simplicité.

L'opinion publique déplore qu'un brave garçon, innocent, soit la victime, mais elle approuve la vengeance. L'opinion publique qui, tous les jours, voit une certaine presse traiter à tort et à travers, les gens d'imbéciles, de canailles, de concussionnaires, de voleurs, de forbans, se dit, in petto, que si jamais un malheur arrivait du fait d'un insulté pas content, ce ne serait pas volé par l'insulteur. Aussi, à supposer que M^{me} Paulmier ait tiré sur le signataire de l'article, M. Henri Turot, — lequel, entre parenthèses, (disons-le tout de suite, car c'est à son honneur et à celui de la corporation) — a fait de très nobles et très touchantes excuses dans le journal même où avait paru l'attaque, si M. Henri Turot avait reçu les balles qui, logiquement, s'adressaient à lui, il n'eût trouvé dans le public qu'une commiseration analogue à celle qu'a rencontrée Morin, l'homme d'affaires que « descendit » jadis M^{me} Clovis Hugues. Je ne fais pas de rapprochement, M. Henri Turot est un journaliste à la plume trop souvent vive, mais il est d'habitude loyal ; tandis que Morin n'était pas grand chose, l'employé aux basses besognes d'une agence de renseignements, c'est-à-dire moins qu'un policier.

M. Turot s'excuse de sa mauvaise action par le travail hâtif de la dernière heure. Il est certain qu'au moment de la mise en pages, lorsqu'il manque vingt-cinq lignes dans la *une*, le rédacteur à qui l'on confie la corvée n'a ni le temps de beaucoup réfléchir, ni celui de se relire. Il bâcle, envoie à la composition, et le reste est l'affaire du correcteur. Malheureusement, cette excuse n'en est pas une. Si M. Turot n'avait pas l'habitude de l'invective, si cette basse et indigne polémique personnelle n'avait pas été dans « son genre, » au moment de la bousculade, il n'eût pas écrit le billet qui a causé le drame de la *Lanterne*. Comme les journalistes de bon ton — et il en reste, — il aurait traité à plume levée quelques questions d'art, d'éducation, de morale, un de ces lieux-communs pour lequel chacun de nous est toujours prêt à rompre une lance.

Mais dans ces feuilles qui s'adressent à la foule, qui veulent la chatouiller au bon endroit, c'est-à-dire qui la flattent en discréditant tout ce qu'elle jalouse, il faut autre chose que du bon ton, il faut le mot qui cingle, qui pique et au besoin — qui fait tuer.

Le remède à cet état de choses n'est pas dans la législation, il est dans les mœurs. Tant que le journal pourra se tirer indemne d'une polémique outrageante, il n'hésitera pas à l'employer, parce que la violence fait monter le tirage ; tant que le journaliste pourra sortir avec un duel, d'un mauvais pas, il risquera ce mauvais pas, qui sert si bien les intérêts financiers de la maison.

Ce qu'il faudrait, c'est que, comme en Angleterre, où le duel est inusité, on fit appel aux tribunaux pour le redressement des torts de la presse. Il est évident que si, tous les jours, M. Rochefort, qui insulte quelqu'un, recevait du papier timbré, et que ce papier timbré se transformât en amendes, il y a beau temps que M. Rochefort aurait renoncé à son vilain métier. A la longue même, les tribunaux adopteraient un tarif : imbécile, coûterait 20 fr. d'amende ; canaille, 45 fr. ; concussionnaire, 70 fr. ; prussien, 75 fr. ; infecte fripouille, ignoble cafard, goujat, abject individu, échappé du bagne, et violateur de petites filles, reviendraient l'un dans l'autre à 100 francs.

A ce taux-là, Ferry, Gambetta et à peu près toutes nos gloires nationales, se seraient fait des rentes avec la plume de M. Rochefort, mais en même temps la presse se serait un peu épurée et nous n'aurions pas aujourd'hui à enregistrer le fait-divers douloureux de la *Lanterne*.

C. R.

LA REVISION

Avant la décision ministérielle

Nous devons, avant d'indiquer, quelle est la décision ministérielle, résumer brièvement les faits qui ont précédé la réunion du Conseil :

La résolution prise par la commission consultative du ministère de la justice n'était pas destinée à faciliter la tâche du cabinet. Elle est, on le sait, négative, puisque trois membres se sont prononcés pour la revision et que trois membres se sont montrés hostiles.

Le conseil n'était pas lié par cette décision : il pouvait en prendre une autre sous sa responsabilité. Et on comprend qu'il ait tenu à ce que tous ses membres fussent présents. Car, s'il y avait accord sur l'opportunité de saisir la Cour de cassation et sur la nécessité d'en finir avec cette triste affaire, il est possible que la décision de la commission consultative ait amené des divisions entre les ministres et ait exercé une influence sur quelques-uns d'entre eux qui s'étaient ralliés à la revision par concession aux principes de la solidarité ministérielle.

A quel parti devait-on s'arrêter ? Il faut envisager la situation en dehors de toutes les questions de sentiment et de toutes les passions de parti.

Si le cabinet abandonnait la procédure de revision, c'était l'agitation qui se prolongait, qui s'aggravait, qui s'éternisait même ; si le cabinet se prononçait pour le renvoi à la Cour de cassation, c'était peut-être une crise gouvernementale, la résolution de la commission devant influencer puissamment sur l'esprit d'un grand nombre de représentants ; c'était peut-être aussi le conflit s'accroissant entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Il était difficile de choisir entre ces deux éventualités, également redo tables.

Et cependant, en raison même du trouble et de l'excitation des esprits, la sagesse commandait de s'en remettre à la Cour de cassa-

tion qui, dégagée de toutes les passions, dira définitivement s'il y a matière à reviser le procès de 1894. C'est peut-être la seule autorité vraiment sereine et impartiale, devant laquelle on s'inclinera avec confiance et avec respect.

Le ministère l'a compris et il s'est, à notre avis, arrêté à la détermination la plus sage.

Voici le compte rendu officiel du conseil d'hier :

Les ministres se sont réunis hier en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Henri Brisson.

La délibération a pris fin à une heure et quart.

Sur la décision du conseil, M. le garde des sceaux transmettra à la Cour de cassation la demande de revision dont il a été saisi.

M. le garde des sceaux a fait connaître au conseil qu'il allait adresser au procureur général des instructions pour que toute attaque contre l'armée soit immédiatement poursuivie.

Le ministre des colonies a communiqué au conseil une dépêche de Saint-Louis lui faisant connaître qu'un grand succès, qui fait le plus grand honneur à la valeur de nos troupes, vient d'être remporté sur Samory à la Côte d'Ivoire.

Cinq mille prisonniers ont rendu leurs armes. Vingt mille personnes ont fait leur soumission. Nous avons eu un tirailleur blessé.

La population, terrorisée par les troupes de Samory, accueille avec enthousiasme notre colonne, comprenant 400 hommes.

Contrairement aux indications données par quelques journaux, le gouvernement n'a reçu, depuis le mois d'avril, aucune nouvelle du commandant Marchand.

Un conseil des ministres aura lieu aujourd'hui à l'Élysée.

LE RETOUR DU VAINCU

L'amiral Cervera et le ministre de la marine espagnol. — Incidents, commentaires.

On mande de Madrid :

Un incident qui s'est produit à l'arrivée de l'amiral Cervera à Madrid, est très commenté.

Au moment où l'amiral descendait du wagon, le ministre de la marine fit un pas vers lui, les bras levés, comme s'il voulait l'embrasser, mais l'attitude froide et correcte de l'amiral Cervera fit comprendre au ministre qu'il se refusait à toute marque d'effusion.

Les commandants et les officiers de marine qui accompagnaient l'amiral Cervera ne cachaient pas leur antipathie pour le ministre de la marine.

Deux officiers au milieu de la foule, qui attendaient à la gare, prononcèrent d'une voix assez forte cette phrase, à l'adresse du ministre :

— Cet homme est responsable de tout, c'est vraiment incroyable qu'il reste au pouvoir.

Le bruit court que l'amiral Cervera est porteur de documents démontrant clairement que, malgré ses objections, il fut obligé de sortir en plein jour de Santiago avec son escadre.

Par conséquent, le conseil de la Cour suprême, devant laquelle comparaitra l'amiral Cervera, promet d'être vraiment intéressant.

INFORMATIONS

Election au Conseil d'arrondissement

Nantes. — Canton de Clisson : M. Pequin, républicain, 1,781 voix, élu ; M. Branier-Perraud, conservateur, 1,000 voix. Sièges gagnés.

Voyages ministériels

Les ministres sont arrivés, en voiture à Vertus (Marne) escortés par une foule énorme. De nombreux cris de « Vive l'armée » ont été poussés ; le général Chanoine, ministre de la guerre, était accompagné de M. Vallé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur ; MM. Fosse, ancien préfet de la Marne, directeur du personnel au ministère de l'intérieur ; Gilbert, préfet de la Marne ; Riom, secrétaire général ; le docteur Janin, président de la Société de tir, etc.

Le général Chanoine, a présidé la distribution des prix de la société de tir et distribué quelques distinctions honorifiques. Le Dr Janin a prononcé un discours patriotique très applaudi.

Le général Chanoine a affirmé l'union du gouvernement, de l'armée et du pays pour la défense de la patrie, et la solidarité existant entre les officiers de la réserve et de la territoriale avec leurs camarades de l'armée active.

Le cortège s'est rendu à la mairie, où un vin d'honneur a été offert aux invités. M. Vallé, sous-secrétaire d'Etat, a assuré que l'armée et la nation, représentées par les pouvoirs publics, ne font qu'un ; il met sa main dans celle du général Chanoine et boit à la France et à l'armée.

M. Vallé a présidé à Sézanne (Marne) un banquet de cinq cents convits.

M. Vallé, dans un toast applaudi, a dit que la France, la République et l'armée ne font qu'un, et qu'une étroite solidarité les unit ; il a lu une dépêche de M. Bourgeois et du général Chanoine, regrettant de ne pouvoir assister à cette fête, à cause de la réunion du conseil des ministres, et il a bu à la France, à la République, à l'armée.

M. Maruéjols, ministre du commerce, arrivera à Port-Vendres samedi 8 octobre ; le lendemain, dimanche, il inaugurera le monument élevé à Port-Vendres aux rapatriés de Madagascar, morts en arrivant dans ce port. Le lundi 10 octobre, M. Maruéjols inaugurera la voie ferrée de Céret à Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech. Trois banquets seront offerts au ministre : à Rivesaltes, Port-Vendres et Amélie-les-Bains.

Inauguration

Dimanche a eu lieu à Gréville, près Cherbourg, l'inauguration de la statue élevée à la mémoire de Millet, le célèbre auteur de l'*Angelus* et des *Glaneuses*.

Le ministre de l'instruction publique était représenté par M. Henri Havard, inspecteur général.

Mort d'un diplomate

M. Desprez, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège, vient de mourir, après une longue maladie.

Manifestation à Alger

Comme l'année dernière, à pareille époque, une manifestation antisémite a eu lieu, sur la tombe de Grégoire, ancien rédacteur en chef du *Radical algérien*. La tombe de Grégoire était recouverte de couronnes et de bouquets ; plusieurs discours ont été prononcés.

Les orateurs ont retracé la vie et l'œuvre de Grégoire, et, faisant allusion à l'incident Régis-Marchal, ils ont blâmé l'attitude politique de ce dernier. Aucun service d'ordre n'avait été organisé. La foule s'est écoulée au milieu d'un calme relatif. Aucun incident ne s'est produit.

M. Zola et les Experts

L'arrêt de la chambre des appels correctionnels dans l'affaire des experts contre M. Zola étant devenu exécutoire samedi dernier, la veille, l'huissier chargé d'instrumenter au nom de MM. Belhomme, Couard, Vari-nard, faisait commandement au domicile de M. Zola, 21 bis, rue de Bruxelles, et à une personne le représentant, d'avoir à payer la somme de 30.000 fr. montant de l'indemnité à laquelle il était condamné.

En l'absence de M. Zola, M. Octave Mirbeau, qui, on s'en souvient, avait acquité déjà, au lendemain du procès de Versailles, le montant des amendes auxquelles avait été condamné M. Zola, faisait nous assure-t-on une offre semblable et s'engageait à payer les 30.000 fr. Du fait de cette offre, la saisie qui aurait pu être opérée chez M. Zola dès ce matin aurait été différée.

Meeting anti-dreyfusiste

A la salle Guyenck, à Paris, M. Derou-lède a organisé un meeting. Il a fait l'éloge de l'armée et a parlé contre la révision du procès Dreyfus.

Meeting à la Salle Chayne

Un meeting a eu lieu à la salle Chayne, sous la présidence de M. de Pressencé. A la suite d'un discours de celui-ci, un ordre du jour a été voté, où il est réclamé que le colonel Picquart soit mis en liberté, et où la réunion a, en outre, envoyé « l'ex-pression de son mépris » à M. Félix Faure.

Un drame parisien

M. le comte de Dion et M. Jean Béraud se sont présentés à la Lanterne pour voir M. Millerand. Ils étaient envoyés par M. Paul-mier et étaient chargés de demander répara-tion à M. Millerand pour avoir laissé passer dans les colonnes de son journal l'arti-cle de M. Turot.

MM. de Dion et Béraud ont vu M. Mille-rand qui les a mis en rapport avec MM. René Viviani et André Lefebvre.

Les quatre témoins ont eu immédiatement une entrevue préliminaire qui n'a donné aucun résultat.

Ils ont décidé de désigner un arbitre.

L'état de M. Louis Olivier reste station-naire, l'infortuné secrétaire de la rédaction de la Lanterne est soigné à l'hôpital Bichat par le docteur Hartmann et son interne M. Gos-set. Dès les premières heures, on redoutait que l'affreuse blessure qu'il reçut au ventre ne déterminât une péritonite, il n'en a heu-reusement rien été, et la robuste constitu-tion de notre confrère a même triomphé de la fièvre.

Mme Paulmier a été transférée à la pri-son de Saint-Lazare.

Le Bureau de la Paix

Le bureau international de la Paix s'est réuni aujourd'hui au Palais de Carignan à Turin. Les pouvoirs de quarante délégués de Sociétés, nationales et étrangères, ont été confirmés.

La commission de direction a émis le vœu que tous les gouvernements adhèrent à la proposition du tzar et désarment et qu'une conférence internationale se réunisse promp-tement et inscrive dans le Code du droit in-ternational public, les mesures garantissant aux peuples l'indépendance et la justice.

La commission de direction propose éga-lement la conclusion d'un traité général pour l'arbitrage permanent.

Affaire Dreyfus

A propos de l'avis négatif de la commis-sion de révision, il est intéressant d'indiquer un précédent tout récent qui n'a jamais été révélé.

« Lorsque l'affaire Jamet-Léger fut portée devant le ministre de la justice, la commis-sion consultative du ministère de la justice se partagea de même en deux fractions éga-les, trois contre trois. Le garde des sceaux d'alors agissant en vertu de son droit pro-pre, saisit la Cour de cassation qui admit la révision. Celle-ci fut faite et aboutit, on le sait, à la proclamation de l'innocence des deux condamnés. »

Manifestations

Une centaine de jeunes gens se sont ren-dus devant le cercle militaire où ils ont acclamé l'armée, les agents les ont facilement dispersés ; un petit groupe d'une cinquantaine s'est rendu rue Montmartre devant les journaux révisionnistes où ils ont proféré des cris hostiles. Une nouvelle intervention de la police réduisit encore leur nombre et une vingtaine environ se rendirent aux cris de « A bas les juifs ! A bas Dreyfus ! » devant la Libre Parole, où les agents du neu-vième arrondissement les ont complètement dispersés. Pour parer aux manifestations qui pourraient se produire, cent gardiens de la paix sont consignés dans chacune des mairies des deuxième et neuvième arrondis-sements.

Menaces anarchistes

Samedi dernier trois individus, de passage à Avesnes, tinrent, dans plusieurs cafés de la ville, des propos anarchistes entre autres celui-ci :

« Avant quinze jours nous aurons fait sauter le président de la République. »

Ces individus, munis de billets pour Cam-brai, tentèrent de faire enregistrer des ba-gages dont le poids s'élevait à 170 kilos, sans payer de supplément et pour cela ils voulu-ent persuader à l'employé qu'ils attendaient deux femmes qui devaient les accompagner. On refusa d'ailleurs de les croire. Leur si-gnalement a été transmis à qui de droit.

On croit se trouver en présence d'anarchis-tes militants.

Le Sarcophage de Bismarck

Voici la description du sarcophage du prince Bismarck, que l'empereur Guillaume a fait exécuter par le sculpteur Begas :

Le prince est couché tête nue, en uniforme de cuirassier et le corps en partie couvert du drapeau allemand, sur un socle de mar-bre blanc. A côté du socle se trouve un chien qui regarde le mort et symbolise la fidélité. Au-dessus du sarcophage, dans une niche, est assise une Germania attris-tée. A droite est debout une statue d'homme armé d'une massue et figurant la force ; à gauche est placée la déesse du droit portant une épée.

Il ne manquerait plus à ce monument, qu'une femme représentant la justice et portant la fameuse dépêche d'Ulm....

Marche sur Pékin

La situation en Chine devient très criti-que, ainsi qu'en témoigne la dépêche sui-vante :

« Une dépêche de Shanghai annonce que 10.000 soldats russes sont concentrés à Port-Arthur, prêts à marcher sur Pékin et à porter secours à l'impératrice douairière en cas de nécessité. »

La même dépêche ajoute que la flotte anglaise, dans le golfe du Petchili aurait ordre d'intercepter les transports russes qui tenteraient de débarquer des troupes russes en Chine.

CHRONIQUE LOCALE

Concours

Un concours pour l'admission au surnu-mérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu, les jeudi 27 et vendredi 28 octobre prochain, au chef-lieu de chaque départe-ment.

La liste d'inscription sera close le 8 octo-bre.

Manufacture de l'Etat

Par décision du directeur général des ma-nufactures de l'Etat, les commis de culture dont les noms suivent ont été nommés :

MM. Bourgeuil, de Saint-Géry, à Castel-nau ; Cailly, de Saint-Géry, à Cabrerets ; Lefrère, de Castelnaud, à Saint-Géry ; Piguët, de Cabrerets, à Saint-Géry.

Les colis postaux

On sait que le maximum du poids des colis postaux a été élevé, il y a quelques temps, de 5 à 10 kilos.

M. Maruéjols, ministre du commerce, avait engagé des négociations avec les Etats étrangers pour que le même avantage fût assuré aux colis postaux internationaux. L'administration des postes françaises vient de se mettre d'accord sur ce point avec les offices de Belgique.

**LE
DRAME DES CHARTRONS**

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

IV

Il ne restait que le fourreau.
Il parcourut la chambre du regard, et il aperçut la lame à quelques pas du corps de Delphine, toute rouge de sang.
C'était avec son arme qu'on avait frappé la malheureuse femme.
Il jeta la canne, mit son chapeau et se pré-cipita dehors, la tête perdue.
Si on allait le soupçonner, l'accuser.
Il ne voyait plus. Le sang bourdonnait à ses tempes... Au dehors, des rumeurs mon-taient, les rumeurs d'une foule épeurée qui s'amasse.
Le malheureux chancelait, brisé.
Il se justifierait, il le savait bien.
Personne ne croirait à sa culpabilité.
Mais c'était déjà trop pour lui, dans sa po-

sition, qu'on pût un instant le soupçonner, l'interroger.

Que penserait Ariane, son père et son grand-père à lui, le vieil amiral de Cordouan, quand il verrait son nom, — ce nom dont il était si fier, compromis, même a tort, dans une affaire criminelle...

Il fallait fuir, coûte que coûte... se sortir indemne de cette sanglante aventure.

Personne ne l'avait vu... Personne ne savait qu'il était là.

Il pensa à Henri Soulac, à qui il avait dit sa visite.

Mais Henri comprendrait. Il lui demanderait le secret.

Henri ne le trahirait pas.

Il était arrivé à la porte d'entrée. Il n'avait rencontré personne. Il marchait le plus dou-cement possible, comme s'il était le véritable criminel.

Son plan était simple.

Dans la cour, il allait se cacher dans l'om-bre ; puis, quand la foule envahirait la maison, sur les traces de la justice, il se mêlerait aux curieux, et se fauflerait dehors.

Il ouvrit la porte avec précaution.

Il respira.

La cour était déserte.

Personne n'avait osé entrer avant la venue des magistrats que l'on était sans doute allé prévenir, et ceux-ci n'étaient pas encore arri-vés.

Tout allait pour le mieux.

Edgar se glissa doucement par la porte en-trebâillée, mais il n'avait pas encore fait un

pas, son corps entier n'était pas sorti, qu'il se sentit saisir le bras par un homme qui était collé contre le mur et qu'il n'avait pas aperçu.

Celui-ci, aussitôt, se mit à crier, avec le plus pur accent de la Gascogne :

— A moi, je le tiens, l'assassin !

Edgar, blanc d'épouvante, essaya de se dé-gager, mais les mains de l'homme le serrèrent comme dans un étau de fer..

V

Aux cris poussés par l'homme, un grand mouvement se produisit au dehors. En un clin d'œil, la cour fut envahie.

— Mais, dit Edgar à celui qui le tenait, vous êtes fou ! Je ne suis pas un assassin ! Laissez-moi..

Il attendait avec impatience la venue des magistrats et des agents. Dans la cour, qui s'emplissait davantage de minute en minute, le silence s'était rétabli, ce silence particulier fait d'émotion et d'un peu de terreur mysté-rieuse qui entoure les endroits où un crime s'est commis. On ne parlait qu'à voix basse et on piétinait sur le sable avec une sorte de précaution effrayée, comme si on eût eu peur d'effaroucher l'âme de la morte.

Pour tous les gens qui étaient là, le cadavre de la malheureuse se dressait sanglant dans la nuit menaçant et criait vengeance.

Enfin un mouvement se produisit vers la porte et ces mots circulèrent à mi-voix, pro-duisant un tressaillement parmi les curieux :

— La Justice !

Edgar respira, comme soulagé d'un grand poids, du poids écrasant qui pesait sur lui.

Lycée Gambetta

M. Mazuré, chargé du cours d'histoire au lycée de Montauban est chargé, sur sa de-mande, du cours d'histoire au lycée de Cahors.

M. Mathiez, professeur au lycée de Cahors, est nommé professeur au lycée de Montauban.

Inauguration

Nous sommes heureux d'annoncer que la musique du 7^e de ligne prêtera son concours à l'occasion des fêtes organisées par la mu-nicipalité de Souillac, en l'honneur de l'a-miral de Verninac St-Maur.

Bal de la jeunesse

Comme nous l'avions annoncé, le bal de la jeunesse a eu lieu samedi soir au théâtre. MM. Bouzerand tapissier et Vaysières horticulteur, ont rivalisé de zèle et de goût pour décorer la salle.

Les danses ont commencé vers neuf heu-res et ne se sont terminées que vers 5 heu-res du matin. L'entrain n'a cessé de régner.

Une quête assez fructueuse a été faite au profit des pauvres de Cahors.

Le vol de l'Hospice

Nous avons raconté qu'un vol avait été commis avec effraction dans l'intérieur de l'hospice.

Les malfaiteurs avaient dérobé une somme de 120 fr., contenue dans plusieurs porte-monnaie appartenant à de malheureux vieillards.

Nous apprenons que la commission admi-nistrative de l'hospice vient d'allouer une somme de 120 fr. à Mme la supérieure de l'hospice pour être distribuée aux vieillards victimes du vol.

MADAME SANS-GÈNE

Nous allons avoir sous peu, au théâtre, une excellente représentation de *Madame Sans-Gêne*, l'immense succès de Victorien Sardou et E. Moreau, qui, après plus de huit cents représentations, continue son voyage triomphal.

Madame Gabrielle Berny, est toujours à la tête d'une troupe unique. Franchement comique, mais d'un comique de bon aloi, convaincue et sincère, elle est l'interprète rêvée de ce rôle si difficile.

Nous signalerons notamment M. Char-pentier, de la Comédie-Française, qui jouera le rôle de Napoléon.

M. Géraizer remplira celui du Maréchal Lefebvre, MM. Levesque, Malavié, etc., M^{lles} Vincent, Sybel, Bardet, Fleurianne, Barcey, Chabos, Paulet, etc.

Ajoutons que le matériel, où la richesse des costumes ne le cède qu'à l'exactitude des accessoires, a été entièrement renouvelé, c'est assez dire qu'une salle comble assistera à cette belle représentation, puisque tout le monde, sans exception, peut entendre cette pièce.

Le personnage en redingote fit un mouve-ment.

— Il est arrêté ?

— Oui, monsieur... Il voulait fuir. Tartas l'a pincé au passage.

— Et on le connaît ? demanda l'homme, qui activa sa marche.

— Si on le connaît ? C'est M. de Cordouan.

— De Cordouan ! dit Fernandez... C'est mon rival...

A grands coups de coude, les arrivants se frayèrent un passage.

Edgar de Cordouan était allé de lui-même au commissaire.

— Ah ! vous voilà, monsieur ? Je suis bien aise de vous voir. Figurez-vous qu'on me prend pour un criminel, moi, Edgar de Cor-douan.

— Oui, oui, il l'est, crient plusieurs voix. Pourquoi fuyait-il ? C'est Tartas qui l'a arrêté... Il a bousculé Tartas...

— Oui, c'est moi, monsieur le juge, qui ai eu l'honneur...

Le magistrat, abasourdi, commanda à ses agents de faire éloigner tous les curieux et de les refouler dans la rue.

Puis il dit à Edgar :

— Vous, monsieur, vous allez venir avec moi.

— Je suis à vos ordres, monsieur, répondit le jeune homme.

Le commissaire se tourna vers Tartas.

— Vous aussi... Ne vous éloignez pas.

A suivre.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 27 septembre 1898
Publications de Mariages

Hébrard, Jean-Alexandre, et Malmont, Marguerite, repasseuse.
Lacombe, Baptiste, maçon, et Lagrèze, Julie, sans profession.
Séval, Jean, chef d'atelier au magasin des tabacs, et Bucamp Marie-Jeanne, dame employée des postes.

Décès

Deilbes, Joseph, vigneron, 82 ans, célibataire, rue Saint-André, 10.
Combarieu, Hugues, tailleur d'habits, 77 ans, rue Nationale 11.
Marty, Marcel, 15 mois, rue Labarre, 15.
Bornes, Jean, vigneron, 63 ans, à Cabessut.

Arrondissement de Cahors

PONTCIRQ. — M. Lavergne Gabriel a été élu dimanche adjoint au maire en remplacement de M. Peytavy, décédé.

CAILLAC. — Incendie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un violent incendie s'est déclaré dans les immeubles appartenant à M. Delmas.

Grâce au dévouement des habitants et surtout au sang-froid des demoiselles Delmas, on s'est rapidement rendu maître du fléau. Les pertes évaluées environ à 3,000 fr. sont couvertes par une assurance. Les causes de ce désastre sont encore inconnues.

CATUS. — Les loups. — Il y a trois ou quatre jours, les loups ont fait leur apparition dans le canton de Catus.

Dans la propriété de M. Calmels, à Lagarnonne, ils ont égorgé cinq brebis.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal prononce plusieurs condamnations pour délits de chasse.

Nous avons annoncé les incendies de forêts qui ont éclaté sur divers points de l'arrondissement. Les nommés Puech, de Latronquière; Thiézac, de Viac; Lascrozes, veuve Laviolle et Bayle, poursuivis pour incendies involontaires, sont condamnés chacun à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Conseil municipal. — M. Vival maire, préside la séance. Le Conseil approuve le rôle des taxes de pavage de diverses rues de la ville s'élevant à la somme de 1,006 fr. 20, et autorise M. le Maire à traiter avec M. Houradou, docteur en médecine, pour une cession de terrain relative à l'élargissement de la rue Caumont (valeur du terrain, 130 fr.)

M. le maire fournit au Conseil des explications et donne lecture de quelques pièces concernant les travaux supplémentaires à faire au réservoir des eaux. Le Conseil autorise M. le maire à transmettre aux entrepreneurs Roux et Vialard un ordre de service arrêté par M. Delon et modifié pour le délai qui sera de huit jours au lieu de cinq et avec toutes réserves au sujet de la responsabilité incombant soit aux entrepreneurs, soit à l'architecte. Le Conseil municipal, après une lettre du candidat, et selon avis de M. Brives, architecte, désigne le sieur Pinquié comme fontainier-cantonnier, au traitement mensuel de 55 francs.

GAGNAC. — Construction scolaire. — Dimanche 16 octobre, à 2 heures du soir, il sera procédé à la mairie de Gagnac à l'adjudication au rabais des travaux de construction d'un groupe scolaire avec classe enfantine.

La dépense est évaluée à 25.116 fr. 66. Somme à valoir 1.227 fr. 51. Cautionnement en argent 900 fr.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Fête de charité du cours de vacances. — Cette fête a été des mieux réussies.

Après l'exécution de la Marseillaise, et quelques paroles de remerciement prononcées par M. Antoine Hyronnelle président, le concert a commencé aussitôt par un chœur, Le départ du régiment, exécuté par de jeunes enfants à la voix fraîche et vi-

brante. Il s'est continué par un monologue comique, Défense de cracher, qui a été dit avec humour par M. Tussonnac; une romance, Le Crêdo du Paysan, que M. Bonnet a rendue avec beaucoup d'âme; un menuet Louis XV, dont Mme Maurice Bergounioux, sur le piano, et M. François Bassouls, sur la mandoline, ont détaillé finement toutes les nuances. La pauvre fille, chansonnette comique, par M. Adrien Descamps; le Scherzo de Chopin (en si bémol), par Mme M. Bergounioux, et la Berceuse de Jocelyn, par M. Jean Quercy, ont complété la première partie.

La deuxième partie, qui comprenait des scènes du Malade imaginaire, par les jeunes Louis Bastide, Blot, Pierre Quercy et Vaysouze, élèves du cours de vacances; un morceau concertant pour violon et piano, par Mme Maurice Bergounioux, MM. François et Raymond Bossouls; une scène comique, le cadavre balladeur, par M. Jean Quercy; Rhapsodie d'Auvergne, par Mme M. Bergounioux; la Chanson au Chien, par M. Descamps, etc., a été peut-être encore plus brillante que la première, tant nos artistes, encouragés par les succès déjà obtenus, y mettaient d'entrain et d'ardeur.

La troisième partie, remplie par la Cagnotte de Labiche, réduite à trois actes à cause de la suppression des rôles de femmes, a captivé autant que les deux autres l'attention du public qui ne s'apercevait point de la durée du spectacle.

La recette des pauvres s'éleverait, dit-on, à la somme de 200 fr.

Chez nos voisins

Un assassinat à Toulouse

Un assassinat ayant le vol pour mobile a été commis à Toulouse; la victime est une nommée Augustine Lichardon. Les auteurs de ce crime sont arrêtés.

AGRICULTURE

LES PORTE-GREFFES

POUR LA RECONSTITUTION DE NOS VIGNES
La lutte contre le phylloxéra. — Savante enquête. — Les conclusions d'un spécialiste. — Pour nos viticulteurs. — Greffages et cépages. — Le choix des porte-greffes.

La société régionale de viticulture de Lyon, présidée par M. Emile Duport, a organisé, à l'occasion du récent concours régional de Lyon, des réunions viticoles qui ont attiré un grand nombre de viticulteurs et de vigneronnes des diverses parties de la France.

Il en devait être ainsi, écrit notre distingué confrère Henry Sanier, dans la République Française, car quelques-unes des questions les plus importantes, parmi celles qui préoccupent le plus les vigneronnes, devaient être traitées par quelques-uns des hommes dont la compétence est universellement reconnue.

Parmi ces travaux, l'un des plus importants est celui qui a été présenté par M. Prosper Gervais, secrétaire général de la Société des viticulteurs de France, sur les porte-greffes.

L'IMPLANTATION DES VIGNES AMÉRICAINES

On sait quelle est l'importance, pour la reconstitution des vignes détruites par le phylloxéra, du choix des bons porte-greffes; la vitalité des vignes à créer dépend de ce choix. Si les difficultés qu'il présente peuvent être considérées comme résolues pour un certain nombre de terrains, il était loin d'en être de même, jusque dans ces derniers temps, pour d'autres natures de sols, particulièrement pour les terrains calcaires.

Avec une ténacité et une méthode qu'on ne saurait trop louer, M. Prosper Gervais s'est livré, pendant les dernières années, à une enquête complète sur les reconstitutions opérées dans toutes les parties de la France, et dans toutes les natures de sols que présentent les régions viticoles.

Le principal but de cette enquête était de dégager quelles sont, parmi les variétés de vignes américaines aptes à servir de porte-greffes, celles qui sont supérieures aux autres, et qu'il y a conséquemment intérêt à adopter. Il y avait, en outre, à établir à quelles sortes de terrains les variétés les plus méritantes pouvaient, les unes et les autres, s'adapter le mieux.

Il est impossible de suivre M. Prosper Gervais dans l'examen de tous les porte-greffes, si nombreux aujourd'hui, qu'il a étudiés. Bornons-nous, avec M. Sagnier, à l'examen rapide de ses conclusions.

La première de ses conclusions est que les viticulteurs doivent rester fidèles aux principes suivis actuellement dans l'établissement des nouveaux vignobles, c'est-à-dire au greffage.

Cela ne veut pas dire qu'on doive condamner sans appel, les efforts très méritoires poursuivis par quelques viticulteurs pour obtenir de bons producteurs directs, c'est-à-dire des cépages qui, tout en résistant au phylloxéra, possèdent les qualités de nos anciens cépages français. Mais cela veut dire que jusqu'ici ces efforts n'ont pas été couronnés d'un succès complet, et qu'il est impossible de conseiller autre chose que des essais avec des cépages qui sont préconisés aujourd'hui dans ce but.

RECONSTITUTION ASSURÉE

La deuxième conclusion de M. Prosper Gervais est beaucoup plus rassurante; elle se rapporte aux porte-greffes qui sont, désormais, très nombreux. Cette conclusion est très affirmative, comme on en jugera par ses propres expressions.

« Nous possédons actuellement, dit-il, de quoi faire face à toutes les exigences de la reconstitution, et il n'est pas de vignoble en France, quel qu'ingrat qu'en soit le sol, dont la replantation ne puisse être entreprise avec les chances les plus sérieuses de succès. Sans doute il n'est pas impossible que, dans l'avenir, d'autres porte-greffes issus de sélections nouvelles ou de patientes hybridations, ne viennent grossir le nombre de ceux que nous avons aujourd'hui. Vaudront-ils mieux que ces derniers ?

« Pratiquement, la question des porte-greffes est close; les améliorations nouvelles qui pourraient y être introduites ne seraient pas pour modifier d'une façon sensible les résultats acquis au prix de tant de sacrifices, de courageux efforts et de persévérants travaux ».

Cette conclusion, fait remarquer notre confrère parisien, est nette et précise; elle ne saurait prêter à aucune ambiguïté.

Les porte-greffes dont le viticulteur peut disposer se divisent en trois grandes catégories :

Les américains purs, c'est-à-dire les cépages américains naturellement caractérisés. Les américo-américains, c'est-à-dire ceux obtenus par hybridation entre vignes américaines distinctes.

Les franco-américains, c'est-à-dire ceux obtenus par hybridation entre des vignes françaises et des vignes américaines.

Ce sont là, comme dit fort bien M. Prosper Gervais, autant de solutions différentes d'un même problème, où chacun apporte son contingent de défauts et de qualités. Là où l'un réussit, un autre échoue, et réciproquement; la principale difficulté est de désigner dans chaque cas particulier, celui qui devra réussir, surtout quand il s'agit de terrains calcaires. Heureusement, les exemples sont aujourd'hui assez nombreux dans toutes les régions viticoles, pour qu'ils puissent servir de guides.

On peut même établir désormais des règles générales.

D'après M. Prosper Gervais, on peut dire que, pour les régions à grande production, comme les départements du sud-est, les américains purs, et surtout les franco-américains, sont préférables, d'abord parce que, dans ces régions, l'intensité phylloxérique est particulièrement redoutable, et ensuite parce que la fructification des greffes sur ces cépages est plus précoce, plus abondante et plus régulière.

Mais il est d'autres régions où l'inverse se produit; c'est ainsi que dans la région de la côte maonnaise, les cépages franco-américains sont, dans l'ensemble, même en terrain non calcaire, supérieurs à tous les autres porte-greffes.

C'est surtout quand on considère la nature de terrain où l'on veut planter la vigne, que le discernement doit présider au choix des porte-greffes. I es terrains les plus difficiles sont les terrains calcaires; M. Prosper

Gervais indique comme il suit les cépages qui peuvent y convenir :

Parmi les américains purs, le berlandieri. Parmi les hybrides américo-américains, les hybrides de berlandieri et de riparia, de berlandieri et de rupestris, de riparia et de rupestris, le colorado et le taylor-narbonne.

Parmi les franco-américains, les hybrides de chasselas et de berlandieri, de mourvèdre et de rupestris, de cabernet et de berlandieri.

Sans doute, il peut être encore nécessaire, dans certains cas particuliers, de procéder à une sélection dans cette nomenclature. Mais ces indications qui s'appuient sur des exemples connus, des essais vérifiés, des résultats acquis, peuvent aboutir presque à des certitudes.

Le terrain est donc largement déblayé pour les viticulteurs qui doivent se préoccuper de la reconstitution; comme le dit M. Sagnier, avec l'autorité qui s'attache à ses jugements, les patients travaux de M. Prosper Gervais auront puissamment contribué à assurer ce résultat précieux.

BULLETIN FINANCIER

Les incidents de la politique tant intérieure qu'extérieure continuent à préoccuper la Bourse et raréfient les affaires.

Le 3 0/0 cote 102,35; le 3 1/2 0/0 106. Le Crédit Foncier se traite à 690; le Crédit Lyonnais à 868; le Comptoir National d'Escompte à 582; la Société Générale à 550. La Banque spéciale des valeurs industrielles est demandée à 200 fr.

Le Suez est ferme à 3.682 fr. Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au Comptant, les obligations Ville de Paris 2 0/0 1898 sont recherchées à 435,50.

Les obligations Chemins de fer Economiques valent 69,50. L'action Bec Auer se traite à 460 fr. Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont à 305 fr.

L'Assurance sur la Vie

Les opérations des Compagnies d'assurances sur la Vie sont à longue échéance, il importe de ne s'adresser qu'à une Compagnie représentant toutes les garanties désirables, aucune n'en offre autant que la Nationale Vie, dont la situation financière défie toute comparaison.

« **Cravaille atroce!** — Dancourt (Seine-Inférieure), le 30 juillet 1897. — Je souffrais d'une cravaille atroce, vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont guérie complètement. M^{me} Vve DUPAS prop. (Sig. lég.). A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

Depuis le 15 septembre, ce café est tenu par M. JACQUES LASSUS du CAFÉ RICHELIEU.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public que depuis le 15 septembre il a pris la direction du CAFÉ RICHELIEU.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1^{re} marque. — Service irréprochable.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES Lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion. — La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du

1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prim.

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 francs de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DU LOT

AVIS AU PUBLIC

Fourniture de Fourrages à faire à la Gendarmerie

Le Dimanche 9 octobre 1898, à 2 heures de l'après-midi, un concours aura lieu, à la caserne de gendarmerie, à CAHORS, pour la fourniture des fourrages à la ration à effectuer, du 1^{er} novembre 1898 au 31 octobre 1899, aux brigades de gendarmerie désignées ci-après, savoir :

Puy-l'Évêque, Limogne, Cazals, Catus, Montcuq, Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc, Bretenoux, Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Mura.

Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Ces marchés seront dispensés de la formalité de l'enregistrement et les entrepreneurs n'auront pas de cautionnement à fournir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignage de sa moralité.

Ces soumissions pourront être adressées par lettres recommandées à M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie de gendarmerie de Cahors La suscription de ces lettres devra indiquer qu'elles contiennent des soumissions.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges qui se trouve déposé au bureau des chefs des brigades désignées ci-dessus, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le chef d'Escadron, Président du Conseil d'administration. LARNAUDIE.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes, etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.



Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

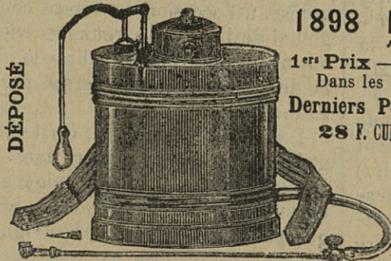
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 3

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

I

DEUX VOYAGEURS

Celui-ci, en voyant son compagnon engager l'entretien avec le maître de poste, s'était éloigné par discrétion et se promenait à l'écart en battant du pied, pour se détendre, des appels du prévôt des salles d'armes et en poussant du doigt, dans le vide, des bottes à un adversaire imaginaire. Puis, l'entretien se prolongeant, il avait peu à peu, donné des marques d'impatience et de mécontentement. Enfin se rapprochant tout à coup :

— Ma foi, citoyen, libre à vous de jaboter jusqu'à demain, en plein midi, sur cette place, si vous n'avez pas peur des coups de soleil.

Moi, je ne les crains pas, sacrodioux ! Le soleil et votre serviteur nous sommes de vieilles connaissances d'Italie et d'Égypte : A Arcole, à Rivoli, aux Pyramides, à Héliopolis, il m'a tanné le cuir en éclairant nos victoires...

Mais on avait parlé de vider une bouteille et de manger un morceau... Or, je ne vous cacherais pas que j'ai le gosier sec comme une pierre à fusil et l'estomac plus dégarni que les coffres de l'empereur d'Autriche...

Tout cela était débité d'une voix un peu rude, — comme toute voix habituée à la brièveté d'intonation du commandement militaire, — mais empreint d'un tel accent de franchise et de belle humeur que, sans s'offusquer de l'interruption, le second voyageur salua courtoisement et répondit :

— Vous avez raison. Aussi bien, au milieu de ces mines ahuries et de ces propos énigmatiques, j'avais fini par oublier.

— Qu'il fait faim et soif, n'est-ce pas ? Vous dormiez à Flavigny, ce matin, pendant que j'ai expédié une ration sur le pouce... Par ainsi ne lanterions pas davantage... Puisque vous faites séjour ici, vous avez la pleine journée pour vous regarnir giberne, mais moi qui n'ai qu'une heure avant de me réintégrer dans mon jus jusqu'à Epinal...

Le second voyageur se tourna vers l'hôtelier :

— Maître Renaudot, reprenez-vous, je vous demanderai plus tard l'éclaircissement de ce que je viens d'entendre. Pour le moment nous avons hâte, le citoyen et moi, de nous assurer si, chez vous, la table est aussi bonne que le lit.

Rappelé par cette phrase au sentiment de la situation et du devoir, l'ancien, « officier de bouche » du château de Lunéville poussa un gémissement :

— Miséricorde ! depuis que nous sommes à causer le rôti va être brûlé !

— Otez-le vite de la broche, alors, riposta le premier voyageur.

— Y songez-vous ? pour qu'il soit froid à l'instant de servir !

— Vous le remettrez au feu...

Antoine Renaudot secoua la tête :

— Ce serait une hérésie contraire à toutes les règles de mon art...

— Bah !

— Et puis, quel précédent je me créerais à moi-même ! Quel remords au fond de mon âme ! Rougir à mes propres yeux !

— Fermez-les : vous n'y verrez rien !

— Hé ! citoyen, vous en parlez bien à votre aise !

— Sacrodioux ! il me semble que puisque c'est nous qui sommes appelés à le déguster ce rôti...

— Il n'importe, prononça sèchement l'hôtelier. Votre estomac le digérerait que ma conscience, à moi ne le digérerait pas.

— En ce cas, mon ami, faites comme vous voudrez, dit le second voyageur pour clore le débat, nous abandonnons la chose à votre suprême sagesse.

— Il n'y a pas de sagesse au monde, fût-elle celle du tyran Salomon ; répartit l'hôte, qui puisse rendre mangeable un poulet réchauffé.

Ce fut sur cet exiome, — appliqué, un siècle auparavant au dîner tout entier, par Boileau Despréaux et mis en vers par ce législateur du Parnasse, — que nos deux compagnons de

patache effectuèrent, à la suite de maître Antoine Renaudot, leur entrée, rien moins que solennelle, dans la salle à manger de la poste aux chevaux.

II

DRAGON DE LA RÉPUBLIQUE ET CHASSEUR DE BOURBON

Profitons du moment où nos convives, attablés jusqu'au menton, — comme on dit en Lorraine pour qualifier les gens assis devant un repas copieux, — dégustant le potage aux nouilles que vient de leur servir, fumant dans la soupière en terre de pipe de Sarreguemines, la grosse fille, riche en couleurs et insuffisamment peignée ; profitons disons-nous, de ce moment pour présenter à nos lecteurs les deux personnages, qui sont appelés à jouer un rôle des plus importants ; celui-ci dans le prologue, celui-là dans la suite de notre récit.

L'un et l'autre paraissaient avoir le même âge et confiner à la trentaine, mais il était impossible de différer plus complètement la physionomie et de costume.

Celui qui était descendu le premier de la patache portait avec une triomphante crânerie la tenue de route des grenadiers à cheval de cette garde consulaire dont les charges héroïques avaient puissamment contribué au succès de la journée Marengo, et qui allait bientôt prendre le nom de garde impériale, en même temps que le principal magistrat de la République d'alors deviendrait souverain de la France de Charlemagne ; qu'Octave deviendrait Auguste, et que le général Bonaparte deviendrait l'empereur Napoléon.

(A suivre.)